

	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES SECTEUR CARRIERES CONCOURS	CIMIEZ	8 pages
	NOTE D'INFORMATION CONCOURS EXTERNE SUR TITRES D'OUVRIER PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE		
INFORMATION COMMUNICATION	Élaboration : secteur carrières concours	Diffusion	30/06/2026

CONCOURS EXTERNE SUR TITRES COMPLÉTÉ D'ÉPREUVES D'OUVRIER PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE

- Vu le code général de la fonction publique
- Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique
- Vu le décret n° 2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière
- Vu le décret n° 2016-1705 du 12 décembre 2016 portant statut particulier des personnels de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la fonction publique hospitalière
- Vu l'arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur
- Vu l'arrêté du 26 décembre 2017 fixant les règles d'organisation générale, la composition du jury et la nature des épreuves des concours de recrutement pour l'accès à certains grades de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la fonction publique hospitalière et de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pris en application des articles 4-6 et 4-7 du décret n°2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière

DECIDE

ARTICLE 1 Un concours externe sur titres complétés d'épreuves est ouvert en vue de pourvoir **8 postes** vacants d'ouvrier principal 2^{ème} classe au CHU de NICE répartis selon les spécialités, comme suit :

- 1 poste **sécurité incendie**
- 1 poste **prévention, sûreté et sécurité des biens et des personnes**
- 1 poste **installation et maintenance tous corps d'état (électricité, bâtiment, installations sanitaires et thermiques et menuiserie)**
- 3 postes **restauration**
- 2 postes **logistique, logistique d'approvisionnement**

ARTICLE 2 Ce concours est ouvert, dans les conditions prévues par le statut particulier, aux personnes titulaires d'un diplôme classé au moins de niveau 3 (anciennement niveau V) **délivré dans la spécialité** ou d'une qualification reconnue équivalente délivrée par la commission instituée par le décret du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres de la fonction publique.

Concernant les filières suivantes :

- sécurité incendie, se référer à **l'annexe I**
- prévention, sûreté et sécurité des biens et des personnes, se référer à **l'annexe II**

ARTICLE 3 Les candidats sont tenus de fournir les pièces suivantes :

- le dossier d'inscription joint complété et signé
- la déclaration sur l'honneur, jointe, complétée et signée
- la photocopie **des diplômes**, titres, certificats et équivalences exigés par la loi et règlement **en lien avec la spécialité à laquelle le candidat concourt**
- la photocopie de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne, **en cours de validité**
- une demande motivée et un curriculum vitae détaillé
- un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national et âgé de moins de 25 ans, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national (participation à la JDC)
- la fiche du poste occupé
- **pour les agents contractuels**, les attestations d'employeurs relatives aux emplois mentionnés dans le curriculum vitae autres que celles du CHU

Ne seront examinés que les dossiers complets et retournés dans les délais.

ARTICLE 4 Le jury est composé comme suit :

- Le directeur de l'établissement organisateur du concours ou son représentant, président
- Un agent de catégorie A en fonction au sein de l'établissement organisant le concours
- Deux agents de catégorie B assurant des fonctions d'encadrement, dont un au moins assurant des fonctions d'encadrement ou d'expertise dans la spécialité concernée, le cas échéant, en fonctions dans l'établissement organisateur du recrutement ou, à défaut, en fonctions dans un établissement mentionné à l'article L5 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 5 Le concours externe sur titres comporte une phase d'admissibilité et une phase d'admission.

La phase d'admissibilité consiste en l'examen par le jury du dossier de candidature.

Une liste d'admissibilité est établie par le jury. Seuls les candidats déclarés admissibles par le jury seront convoqués à la phase d'admission.

La phase d'admission consiste en une épreuve pratique suivie d'un entretien avec le jury.

L'épreuve pratique consiste en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice des futures fonctions du candidat requièrent de façon courante.

La durée de l'épreuve est fixée par le jury. Elle ne peut être inférieure à 1 heure ni excéder 4 heures.

L'entretien vise, d'une part, à apprécier la motivation du candidat et, d'autre part, à vérifier ses connaissances, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, relevant du domaine professionnel dans lequel il est appelé à exercer ses fonctions.

La durée de l'entretien est de 20 minutes.

L'épreuve d'admission est notée sur 20.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admission est éliminatoire.

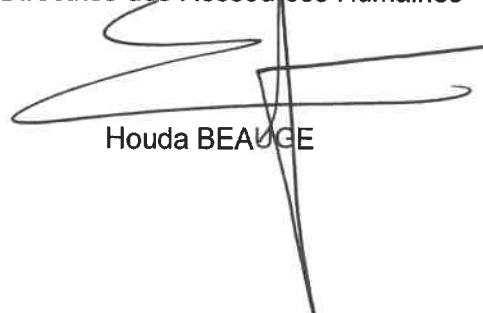
ARTICLE 6 L'ouverture de ce concours est publiée sur le site Intranet et Extranet du Centre Hospitalier Universitaire de Nice ainsi que sur le site de l'ARS.

ARTICLE 7 Le dossier de candidature complet, au format PDF devra être envoyé à l'adresse suivante :
drh.concours-candidatures@chu-nice.fr

Les candidatures devront impérativement être envoyées **avant le 30 août 2026 minuit**.

Le professionnel ne sera pas relancé en cas de dossier incomplet.

P/ Le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice des Ressources Humaines

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke at the end.

Houda BEAUCE

ANNEXE I

**Liste des titres ou diplômes permettant l'accès au concours externe sur titres complétés d'épreuves
d'ouvrier principal 2ème classe
Spécialité sécurité incendie**

Le candidat devra être titulaire d'un diplôme de niveau 3 (anciennement niveau V) ou d'une qualification reconnue équivalente, ou d'une certification inscrite au RNCP dans la spécialité sécurité incendie.

L'habilitation électrique nécessaire sur les sites d'exercice de l'emploi doit être détenue par le candidat.

L'agent de sécurité incendie doit justifier **d'au moins une des situations suivantes** :

- être titulaire de la qualification d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 1), délivrée dans les conditions du présent arrêté
- être titulaire de la qualification de chef d'équipe de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 2)
- être ou avoir été homme du rang des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires et titulaire de la formation initiale correspondante, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins-pompiers de la marine nationale et avoir suivi, sans évaluation, le module complémentaire prévu à l'annexe VI, chapitre 1er. Ces dispositions doivent entraîner la remise du diplôme de SSIAP 1 par équivalence
- être ou avoir été, au minimum sous-officier des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins-pompiers de la marine nationale et titulaire de l'unité de valeur de formation des sapeurs-pompiers PRV 1 ou de l'AP 1 ou du certificat de prévention délivré par le ministre de l'intérieur
- être titulaire du bac professionnel spécialité " sécurité prévention"
- être titulaire du brevet professionnel " agent technique de prévention et de sécurité "
- être titulaire du certificat d'aptitude professionnel " agent de prévention et de sécurité "
- être titulaire d'une mention complémentaire " sécurité civile et d'entreprise "
- être titulaire du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers depuis moins de trois ans et avoir suivi, sans évaluation, le module complémentaire prévu à l'annexe VI, chapitre 1er. Cette disposition doit entraîner la remise du diplôme de SSIAP 1 par équivalence.

ANNEXE II

**Liste des titres ou diplômes permettant l'accès au concours externe sur titres complétés d'épreuves
d'ouvrier principal 2ème classe
Spécialité prévention, sureté et sécurité des biens et des personnes**

Le candidat à la spécialité prévention, sureté et sécurité des biens et des personnes, doit :

- être titulaire de la qualification d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 1)

ou

- être titulaire de la qualification de chef d'équipe de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 2)

Le candidat devra également être titulaire d'un diplôme de niveau 3 (anciennement niveau V) ou d'une qualification reconnue équivalente, ou d'une certification inscrite au RNCP dans le domaine de la prévention et de la sécurité.

ANNEXE III

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

**CONCOURS EXTERNE SUR TITRES COMPLÉTÉS D'ÉPREUVES D'OUVRIER PRINCIPAL 2^{EME}
CLASSE**

PIECES A FOURNIR

- 1) Le dossier d'inscription joint complété et signé
- 2) La déclaration sur l'honneur, jointe en annexe, complétée et signée
- 3) La photocopie **des diplômes**, titres, certificats et équivalences exigés par la loi et règlement **en lien avec la spécialité à laquelle le candidat concourt**
- 4) La photocopie de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne, **en cours de validité**
- 5) Une demande motivée et un curriculum vitae détaillé
- 6) Un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national et âgé de moins de 25 ans, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national (participation à la JDC)
- 7) La fiche du poste occupé
- 8) **Pour les agents contractuels**, les attestations d'employeurs relatives aux emplois mentionnés dans le curriculum vitae autres que celles du CHU

Le dossier de candidature **complet** devra être retourné uniquement par messagerie électronique et au format PDF à l'adresse suivante : drh.concours-candidatures@chu-nice.fr

Les candidatures doivent être envoyées impérativement **avant le 30 août 2026 minuit**

Aucun professionnel ne sera relancé en cas de dossier incomplet

DOSSIER D'INSCRIPTION

CONCOURS EXTERNE SUR TITRES COMPLÉTÉ D'ÉPREUVES D'OUVRIER PRINCIPAL 2^{EME} CLASSE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Je soussigné(e) Monsieur, Madame (rayez les mentions inutiles) _____

NOM (en capitale d'imprimerie) : _____

Prénoms : _____

Date de Naissance : _____ Ville : _____ Département : _____

Nationalité : _____

Adresse (personnelle ou familiale complète) où devront être envoyées les correspondances :

Numéro de Téléphone : (indispensable) : Personnel _____

Professionnel _____

Emploi actuel : _____

J'ai l'honneur de solliciter de Monsieur le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de NICE, l'autorisation de prendre part au **Concours externe sur titres complété d'épreuves pour l'accès au grade d'Ouvrier Principal 2^{ème} classe.**

SPÉCIALITÉS :

☐ SECURITE INCENDIE

☐ PREVENTION, SURETE ET SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

☐ INSTALLATION ET MAINTENANCE TOUS CORPS D'ETAT (électricité, bâtiment, installations sanitaires et thermiques, et menuiserie)

☐ RESTAURATION

☐ LOGISTIQUE, LOGISTIQUE D'APPROVISIONNEMENT

Fait à : le :

Signature du candidat :

DECLARATION SUR L'HONNEUR

CONCOURS EXTERNE SUR TITRES COMPLÉTÉ D'ÉPREUVES D'OUVRIER PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

Je soussigné(e) : _____

Déclare sur l'honneur :

☐ L'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent dossier.

☐ Prendre connaissance du fait que toutes fausses déclarations de ma part entraîneraient l'annulation de toute décision favorable prise à mon égard dans le cadre de cette procédure.

Le secteur concours du CHU de Nice se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude de mes déclarations.

A _____, le _____